

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Reclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

Maladie

Dentaire

Optique

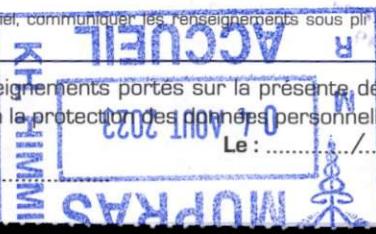
Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 9518 Société : R.A.M.
 Actif Pensionné(e) Autre :
Nom & Prénom : GORMATI FOUZIA
Date de naissance : 06-10-68
Adresse : 32 Rue KARITA EN CHOLET QUARTIER
GAUTHIER CASABLANCA
Tél. : 0661 444 228 Total des frais engagés : 9000DH .Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Date de consultation : 01/06/2023
Nom et prénom du malade : Mme GORMATI FOUZIA Age :
Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant
Nature de la maladie : affection oculaire
Affection longue durée ou chronique : ALD ALC Pathologie :
En cas d'accident préciser les causes et circonstances :
Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.
J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.
Fait à : Le : / /
Signature de l'adhérent(e) :




RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
01.06.2023	Oculiste	+	200,00 -	<i>DR HABIB TALMOLLOGISTE Place du Général Carrara Assad 16/47 15 100,00 - 100,00 - 100,00</i>
	Examen fond d'œil		100,00 -	

~~EXECUTION DES ORDONNANCES~~

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

AUXILIAIRES MEDICAUX						Montant détaillé des Honoraires	
Cachet et signature du praticien	Date des Soins	Nombre					
		A M	P C	I M	I V		
OPTIC POUR tous S.A.R.L Res Ramadane Rue Radès 1000 Eyg RC Maârif Casablanca Mme Bennani Boutaina INPE : 095026449	10/01/2023		M 0 te + Jeu			1500 Dhs	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

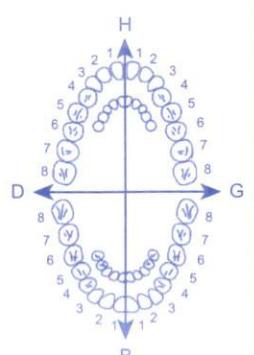
Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				COEFFICIENT DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION
O.D.F		DETERMINATION DU COEFFICIENT		

O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

	H
25533412	21433552
00000000	00000000



(Création, remont, adjonction)

Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Docteur GHALLAB G.

Spécialiste de la faculté de médecine de Paris

Maladies et Chirurgie des yeux

Ancien Attaché des Hôpitaux de Paris

Angiographie - Laser - Echographie

Chirurgie de la cataracte

Chirurgie de la Myopie

8, Rue Assad Bnou Zarrara Place du Maârif - Casablanca

Tél. : 05 22.99.20.46 / 47



الدكتورة غزلان غلاب

اختصاصية في أمراض و جراحة العيون

خريجة جامعة باريس

8، زنقة أسد بن زراة ساحة المعارف - الدار البيضاء

الهاتف : 05 22.99.20.46 / 47

Casablanca le 01.06.2023 الدار البيضاء في

Mme GORHATI Fouzia.

- honoraria consultation :

- trois cent dinhams = 300,-^{DH}

+

- Examen fond d'œil = 100,-^{DH}

- cent dinhams

Dr. GHALLAB GHISLA
OPHTHALMOLOGISTE
8, Rue Assad Bnou Zarrara
Place du Maârif
Tél 199.20.46/47 Fax 199.30
CASABLANCA

OPTIC

POUR TOUS

FACTURE N° 100903

Me/Mme :

GORMATI Fouzia

Casablanca, le :

10/06/2023

Matricule :

Nbr Article	Désignation	P.U.	P Total
	Monture de lunette : optique	+ 3000 Dhs	
	Verres : professif Ati reflect Anti		
V.Loin : O.D: Axe : CYL : SPH : +0,50		+ 3000 Dhs	
O.G: Axe : 60° CYL : -0,50 SPH : +0,75		+ 3000 Dhs	
V.Près : O.D: Axe : CYL : SPH :			
O.G: Axe : CYL : SPH :			
ADD : +2,50	O.D : 30		
	E.I.P		
	O.G : 3.0		
Divers :		+ 5000	Dhs
Optitalmo :	ARRÊTE la prochaine facture à la Somme de 1000 Dhs		

OPTIC POUR TOUS SARL
 Res Ramond 9 Rue El Massaoudi
 Etg RC Maarif Casablanca
 Mme Benmali Boutaina
 INPE : 095026449

Docteur GHALLAB G.

Spécialiste de la faculté de médecine de Paris

Maladies et Chirurgie des yeux

Ancien Attaché des Hôpitaux de Paris

Angiographie - Laser - Echographie

Chirurgie de la cataracte

Chirurgie de la Myopie

8, Rue Assad Bnou Zarrara Place du Maârif - Casablanca

Tél. : 05 22.99.20.46 / 47



الدكتورة غزلان غلاب

اختصاصية في أمراض و جراحة العيون

خرسanche جامعة باريس

8، زنقة أسد بن زراوة ساحة المعاريف - الدار البيضاء

الهاتف : 05 22.99.20.46 / 47

Casablanca le 6. 23 الدار البيضاء في

Madame
GORMATI Fouzia

Une paire de LUNETTE :

PROGRESSIFS

Oeil Droit : + 0,50 , Addition + 2,50

Oeil Gauche : (60 -0,50) + 0,75 , Addition + 2,50

+ monture

OPTIC POUR TOUS SARL
Res Ramend place El Massaoudi
Etg RC Casablanca Casablanca
Télé Benmami 0526449
INPE : 05026449

Dr. GHALLAB OPHTALMOLOGISTE
8, Rue Assad Bnou Zarrara
Place du Maârif
Casablanca
Tél. : 99.20.46.47 Fax : 99.20.48
C.A.S. BLANC